

# 4<sup>e</sup> Avenant à la convention portant création de l'OTHU

(Fédération d'équipes de recherche)

Pour la période janvier 2015 – décembre 2018

## **ENTRE:**

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

L'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)

L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

L'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)

**Vu les textes : de la convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU de janvier 1999, du premier avenant signé en avril 2003, du second avenant signé en novembre 2006 et du troisième avenant signé en décembre 2010 (textes présentés en ANNEXE 1),**

## Préambule :

Cet avenant :

- Réactualise la liste des équipes constitutives de la fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU
- Réactualise la liste des locaux des équipes constitutives (Annexe 2)
- Réactualise la liste détaillée des personnes affectées aux activités de l'OTHU (Annexe 3)
- Nomme un nouveau Directeur pour une durée de 4 ans (Annexe 4)
- Prolonge la durée de la convention de création de la Fédération d'équipes de Recherche pour une durée de 4 ans

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1 : CREATION DE LA FEDERATION D'EQUIPES DE RECHERCHE - EQUIPES CONSTITUANTES.

### 1.1 Extension de la Fédération d'équipes de recherche

Inchangé par rapport au 3<sup>e</sup> avenant de décembre 2010

### 1.2 Liste réactualisée des équipes constituantes

Après mise en application de cet avenant, la Fédération d'équipes de Recherche intitulée : "Observatoire de terrain en hydrologie urbaine" et ci-après désignée OTHU, est constituée des équipes constituantes suivantes :

Laboratoire et équipe constituante	Organisme signataire	Établissement de rattachement support	Pour mémoire Label et n	Responsable
<b>LGCIE DEEP</b> : Laboratoire de Génie Civil et d'Ingénierie Environnementale- Déchets, Eau, Environnement et Pollutions	INSA Lyon	INSA Lyon	EA 4126	Jean-Luc BERTRAND-KRAJEWSKI
<b>LEHNA</b> : Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés			UMR CNRS 5023	Pierre JOLY
<u>Equipes :</u>				
- <b>E3S</b> : Ecologie, Evolution, Ecosystèmes Souterrains	Université Lyon 1	Université Lyon 1		Pierre MARMONIER
- <b>IPE</b> (Impact des Polluants sur les Ecosystèmes) de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)	ENTPE	ENTPE		Yves PERRODIN
<b>LEM</b> : Ecologie Microbienne	VetAgroSup	Université Lyon 1 - VetAgroSup	UMR 5557	Yvan MOËNNE-LOCCOZ
<u>Equipe :</u>				
- <b>BPOE</b> Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement - CNRS, VetAgroSup, Université Lyon 1 et USC INRA.		Université Lyon 1 VetAgroSup		Benoit COURNOYER
<b>EVS</b> : Laboratoire Environnement - Ville - Société - Laboratoire de Université Lyon 2, Université Lyon 3, Université Jean Monnet Saint Etienne, INSA Lyon, ENTPE, Ecole Normale Supérieure -LSH, Ecole des Mines de Saint-Etienne			UMR CNRS 5600	Jean-Yves TOUSSAINT
<u>Equipes :</u>				
- <b>EVS-INSA</b>	INSA Lyon	INSA Lyon		Jean-Yves TOUSSAINT
- <b>EVS-CRGA</b> Centre de Recherche en Géographie et Aménagement	Université Lyon 3	Université Lyon 3		Michel MIETTON
- <b>EVS-IRG</b> Institut de Recherches Géographiques	Université Lyon 2	Université Lyon 2		Manuel APPERT
<b>ISA</b> : Institut des Sciences Analytiques - Université Lyon I - CNRS - ENS UMR 5280	Université Lyon 1	Université Lyon 1	UMR 5280	Nathalie SCHILDKNECHT
Equipe Surface, (bio)Interface, Micro/nano-Systèmes : SIMS Equipe TRACES		Université Lyon 1		Philippe NAMOUR Emmanuelle VULLIET

<b>LMFA</b> : Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique - UMR 5509 : CNRS, Ecole Centrale de Lyon, Université Lyon I, INSA Lyon	ECL	ECL, INSA de Lyon Université Lyon 1	UMR 5509	Michel LANCE
<b>Equipe :</b> Fluides Complexes et Transferts		ECL, INSA de Lyon Université Lyon 1		Serge SIMOENS
<b>IRSTEA</b>	IRSTEA	IRSTEA		Jean-Marc BOURNIGAL
- <b>UR HHLY</b> : U.R. hydrologie hydraulique				André PAQUIER
- <b>UR MALY</b> : U.R. Milieux Aquatiques Ecologie et Pollutions				Pascal BOISTARD
<b>BRGM</b> : Bureau de Recherches Géologiques et Minières - Service Géologique Régional Rhône-Alpes	BRGM	BRGM		Yves SIMEON

**ARTICLE 2 : LOCAUX**

L'OTHU exerce son activité dans les locaux des équipes constituantes dont la liste détaillée figure en annexe du présent avenant (Annexe 2).

**ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE L'OTHU**

Inchangé par rapport au 1<sup>er</sup> avenant d'avril 2003

**ARTICLE 4 : AFFECTATION ET GESTION DES MOYENS**

Inchangé

**ARTICLE 5 : PERSONNELS**

La liste détaillée des personnes affectées aux activités de l'OTHU est annexée au présent avenant (Annexe 3)

**ARTICLE 6 : RESPONSABILITE - DOMMAGES**

Inchangé

**ARTICLE 7 : DIRECTION - CONSEIL SCIENTIFIQUE - COMITE DE GESTION****7.1 Direction Scientifique et Technique de l'OTHU**

Pour la présente convention, la direction scientifique et technique sera assurée par M. Gislain LIPEME KOUYI assisté d'un secrétariat général, d'un comité de gestion et d'un conseil scientifique dont le rôle est précisé ci-après

**1. Le Directeur scientifique de l'observatoire**

Il est nommé parmi les membres des équipes constituant la fédération. Son rôle est :

- de définir la politique scientifique, en lien avec les instances universitaires (notamment le Directeur de la SFR 4181 dont l'OTHU dépend), les membres de l'OTHU, ses partenaires et le conseil scientifique. Il organise notamment l'élaboration du programme de recherche avec ses partenaires;
- de proposer les adaptations nécessaires dans la composition de l'OTHU et l'implantation géographique des équipes qui le composent ;
- de veiller à l'organisation des actions de l'OTHU qu'il représente à l'extérieur ;
- de décider après consultation du comité de gestion, de l'affectation des ressources de l'OTHU
- de diriger les services communs de l'observatoire ;
- d'élaborer le règlement intérieur de l'OTHU, qu'il soumet au vote du Comité de Gestion.

Il est nommé pour une période de quatre ans, éventuellement renouvelable une fois, par les directions des organismes membres de la fédération après avis du Conseil Scientifique et du Comité de Gestion.

(Cf. ANNEXE 4)

## **2. Le secrétariat général**

Le Directeur est assisté par un secrétariat général chargé de la mise en œuvre coordonnée des orientations stratégiques définies par le directeur et le comité de gestion et de sa valorisation. Il est assuré par le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau), qui a porté le montage de l'OTHU dès 1999 date de sa création. Sa mission est renouvelée tous les 4 ans par le comité de Gestion.

## **7.2 Conseil Scientifique de l'OTHU**

Le Conseil Scientifique de l'OTHU comprend :

- un représentant du Grand Lyon et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- le responsable de chaque établissement, membre de l'OTHU ou son représentant ;
- au titre d'experts, six personnalités extérieures au site urbain de l'OTHU, désignées par les parties signataires en nombre majoritaire dans les domaines de compétence de l'OTHU, dont au moins une personnalité étrangère.

Le Conseil Scientifique désigne un président en son sein et parmi les personnalités extérieures.

Le Conseil Scientifique se réunit au moins une fois tous les quatre ans à l'initiative du directeur scientifique de l'OTHU. Il examine les activités communes de l'OTHU et les programmes proposés. Il entend, à cet effet, un exposé du directeur de l'OTHU et des responsables de programmes scientifiques. Il étudie la stratégie d'évolution scientifique et fonctionnelle propre à l'OTHU et donne son avis sur sa mise en application.

Son avis est communiqué aux directions des organismes signataires.

Toute modification dans la composition nominative du Conseil Scientifique devra être voté par le Comité de gestion.

## **7.3 Comité de Gestion de l'OTHU**

Inchangé par rapport au 2<sup>ème</sup> avenant de novembre 2006

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT INTERIEUR**

Inchangé

## **ARTICLE 9 : RAPPORT D'ACTIVITE - EVALUATION**

Inchangé

## **ARTICLE 10 : VALORISATION**

Inchangé

## **ARTICLE 11 : SECRET - PUBLICATIONS**

Inchangé

## **ARTICLE 12 : DATE D'EFFET - DUREE**

*L'article 12 est complété par le paragraphe suivant :*

Conformément à l'article 12 de la convention, la durée de la convention de création de la Fédération d'équipes de Recherche est prolongée de quatre ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
Eric MAURINCOMME



Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
François-Noël GILLY

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
Jacques COMBY

Le Directeur de l'ENTPE  
Jean-Baptiste LESORT

Le Directeur de l'ECL  
Frank DEBOUCK

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
Pascal BOISTARD

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
Catherine TRUFFERT

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
Jean-Luc MAYAUD

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
Stéphane MARTINOT

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*



Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

20 NOV. 2014

20 NOV. 2014

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*



Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*



Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECI  
*Frank DEBOUQUE*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*



Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*



Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*


Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

*JL Mayaud*  
ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON • ACADÉMIE DE LYON

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*



Le Directeur Général  
**Stéphane MARTINOT**

**ANNEXE 1**

**VERSION CONSOLIDEE**

**Convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche  
dénommée OTHU en date du 8 janvier 1999**

Modifié par avenant du 16 décembre 2010 (période janvier 2011 – décembre 2014)

Modifié par avenant du 17 novembre 2006 (période janvier 2007 – décembre 2010 )

Modifié par avenant du 14 avril 2003 (période janvier 2003 – décembre 2006)

## VERSION CONSOLIDEE

### ENTRE:

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)  
 Le Cemagref  
 L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
 L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)  
 L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)  
 L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
 L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)  
 L'Université Jean Moulin Lyon 3 (UJM)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 : CREATION DE LA FEDERATION D'EQUIPES DE RECHERCHE - EQUIPES CONSTITUANTES.

#### 1.1 Extension de la Fédération d'équipes de recherche

Conformément à l'article 12 de la convention, la Fédération de d'équipe de Recherche est étendue à VetAgro Sup qui participera aux travaux avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres membres.

#### 1.2 Liste réactualisée des équipes constitutives

Après mise en application de cet avenant, la Fédération d'équipes de Recherche intitulée : "Observatoire de terrain en hydrologie urbaine" et ci-après désignée OTHU, est constituée des équipes constitutives suivantes :

Organismes signataires	Laboratoire de Rattachement	Equipes constitutives
<b>BRGM</b>	<u>Bureau de Recherches Géologiques et Minières</u> Direction de la recherche Directrice : C. TRUFFERT	Service Géologique Régional Rhône-Alpes Responsable : Y. SIMEON
<b>CEMAGREF</b>	Centre de Lyon Directeur : Y. CONFESSON  <u>UR Unité de Recherche hydrologie hydraulique</u> Responsable : M.LANG  <u>U.R. Milieux Aquatiques Ecologie et Pollutions</u> Responsable : P. BOISTARD	  <u>U.R. hydrologie hydraulique</u> Responsable : M. LANG  <u>U.R Milieux Aquatiques Ecologie et Pollutions</u> Responsable : P. BOISTARD
<b>ECL</b>	<u>LMFA</u> Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique - UMR 5509 : CNRS, ECL, UCBL, INSA Directeur : M. LANCE	<u>Fluides Complexes et Transferts</u> Responsable : R.J. PERKINS et L. LEPENVEN
<b>ENTPE</b>	<u>LEHNA</u> : Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés UMR CNRS 5023 - (ex L.S.E. : Laboratoire des Sciences de l'Environnement) de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) Directeur Adjoint : Y. PERRODIN	<u>IPE (Impact des Polluants sur les Ecosystèmes)</u> (Ex-Laboratoire des Sciences de l'Environnement) Responsable: Y. PERRODIN
<b>INSA</b>	<u>LGCIE</u> : Laboratoire de Génie Civil et d'Ingénierie de l'Environnement Directeur : B. CHOCAT  Laboratoire Environnement, ville et société (EVS), - UMR 5600 : CNRS, Université Lumière Lyon2, Université Jean Moulin Lyon3, Université Jean Monnet Saint Etienne, INSA Lyon, ENTPE, ENS Directeur : J.Y TOUSSAINT	<u>A- Emissions et transferts des polluants d'origines urbaine et industrielle</u> <u>B- Couplages et interactions entre géomatériaux et infrastructures</u> Responsable: B. CHOCAT  Equipe <u>ITUS</u> : Ingénieries, Techniques, Urbanisations, Sociétés Responsable: J.Y TOUSSAINT

UCB (Lyon 1)	<b>LEHNA</b> : Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés UMR CNRS 5023 - (Ex-Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Fluviaux, UMR-CNRS 5023 ) <u>Directeur</u> : P. JOLY	<b>E3S</b> : Écologie, Évolution, Écosystèmes Souterrains (Ex-Équipe Hydrobiologie et Écologie Souterraines) <u>Responsable</u> : P.MARMONIER
	<b>LSA</b> Laboratoire des Sciences Analytiques CNRS UMR 5180 <u>Directeur</u> : P. LANTERI	Équipe <b>SEPSYS</b> <u>Responsable</u> : J.L. ROCCA
	<b>LEM</b> Laboratoire Écologie Microbienne - UMR 5557 CNRS VetAgro Sup, UCBL et USC INRA <u>Directeur</u> : R. BALLY	Équipe <b>BPOE</b> Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement <u>Responsable</u> : B. COURNOYER
VetAgro Sup		
UJM (Lyon3)	Laboratoire Environnement, ville et société (EVS), - UMR 5600 : CNRS, Université Lumière Lyon2, Université Jean Moulin Lyon3, Université Jean Monnet Saint Etienne, INSA Lyon, ENTPE, ENS <u>Directeur</u> : J.Y TOUSSAINT	<b>LCRE</b> Laboratoire de climatologie, risques, environnement Rattaché au Centre de Recherche en Géographie et Aménagement (CRGA) <u>Responsable</u> : J. COMBY
UL (Lyon2)	Laboratoire Environnement, ville et société (EVS), - UMR 5600 : CNRS, Université Lumière Lyon2, Université Jean Moulin Lyon3, Université Jean Monnet Saint Etienne, INSA Lyon, ENTPE, ENS <u>Directeur</u> : J.Y TOUSSAINT	Laboratoire rhodanien de géographie de l'Environnement (LRGE) <u>Responsable</u> : L. SCHMITT

**ARTICLE 2 : LOCAUX**

L'OTHU exerce son activité dans les locaux des équipes constituantes dont la liste détaillée figure en annexe du présent avenant (Annexe B)..

**ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE L'OTHU****3.1 Objectifs de caractère général**

- Favoriser le développement coordonné des travaux des équipes fondatrices par l'approfondissement de leurs coopérations scientifiques en particulier dans le domaine de l'hydrologie urbaine.
- Faciliter les évolutions de structure et d'implantation des équipes fondatrices dans le cadre d'une stratégie commune à moyen terme.
- Mettre en œuvre des actions communes ou concertées en matière d'animation et d'information scientifique.
- Organiser à l'échelle de l'OTHU les actions de formation par la recherche, notamment au niveau des formations doctorales.
- Optimiser l'utilisation des moyens disponibles par la mise en commun d'une partie du potentiel humain et technique.

**3.2 Objectifs propres à l'OTHU**

- Améliorer les connaissances scientifiques sur les rejets des systèmes d'assainissement de l'agglomération Lyonnaise, par temps sec et par temps de pluie, ainsi que sur l'impact de ces rejets sur les différents milieux récepteurs.
- Augmenter la masse critique en chercheurs, concepts et méthodes, et par conséquent potentialiser l'activité scientifique globale et de chaque équipe.
- Renforcer et dynamiser les collaborations déjà existantes et en favoriser de nouvelles, en particulier dans le domaine de l'hydrologie urbaine.
- Favoriser l'accueil des étudiants (pré- et post-doctorants) nationaux et étrangers.
- Mettre en place, maintenir et assurer le fonctionnement et l'évolution d'un ensemble d'instruments d'acquisition de données, mis en commun par les différents partenaires, et installé dans le système d'assainissement de la Communauté Urbaine de Lyon, sur les milieux récepteurs étudiés ou dans les locaux définis à l'article 2.

Les objectifs opérationnels de l'OTHU sont

- d'aider à concevoir et imaginer des stratégies et des technologies plus durables de gestion des eaux pluviales urbaines,
- de contribuer à améliorer la gestion des hydrosystèmes, en particulier la nappe de l'Est Lyonnais, l'Yzeron et ses affluents, la Saône et le Rhône dans leur traversée de l'agglomération.

Pour atteindre ce deuxième objectif, l'OTHU s'associe à la Zone Atelier Bassin du Rhône.

#### **ARTICLE 4 : AFFECTATION ET GESTION DES MOYENS**

Les parties peuvent apporter un soutien à l'OTHU sous les formes suivantes

- Dotation annuelle de fonctionnement et de matériel attribuée directement à l'OTHU et/ou aux équipes fondatrices qui le constituent ; cette dotation est destinée aux activités communes de l'OTHU.
- Des crédits exceptionnels d'investissement pour l'aménagement ou l'équipement de l'OTHU.
- Des bourses ou postes d'accueil octroyés conformément à la réglementation en vigueur au sein de chaque organisme partenaire.
- Des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs pour le fonctionnement des activités communes.
- Des ressources extérieures, notamment produits des prestations, contrats et subventions.

Le directeur décide de l'utilisation de ces moyens après avoir consulté le Comité de Gestion défini à l'article 7.

L'ensemble de ces ressources est géré par l'INSA de Lyon, par délégation de l'ensemble des partenaires, de manière individualisée et selon ses règles propres. L'établissement gestionnaire accueille, d'une part les contributions des équipes fondatrices sur leurs moyens propres et, d'autre part les moyens directement affectés à l'OTHU, par les parties et par les partenaires extérieurs.

Il est convenu qu'aucun frais de gestion autre que ceux normalement appliqué au sein de chaque établissement ne pourra être prélevé sur les crédits apportés par les parties signataires de la présente convention.

L'établissement gestionnaire rend compte annuellement aux autres partenaires de son mandat par la production des comptes de gestion correspondants.

#### **ARTICLE 5 : PERSONNELS**

La situation des personnels statutaires de chaque organisme dans les équipes fondatrices constituant l'OTHU est régie selon les règles propres de chacune des parties.

La liste nominative des personnels affectés aux activités communes est annexée à la présente convention (Annexe C) ; elle est mise à jour annuellement par le directeur de l'OTHU qui la transmet à chaque partenaire.

Tout membre du personnel de l'OTHU est tenu d'observer la discipline de l'établissement où il est affecté et se conforme aux règlements en vigueur dans celui-ci, notamment ceux relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

#### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE - DOMMAGES**

Chacun des organismes prendra en charge, pour ce qui le concerne, la couverture sociale de ses personnels affectés aux activités communes conformément à la législation en vigueur.

Chacun des organismes sera responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la présente convention, y compris les dommages résultant de l'utilisation de matériel et d'équipement appartenant aux autres organismes et mis à la disposition de ce personnel.

#### **ARTICLE 7 : DIRECTION - CONSEIL SCIENTIFIQUE - COMITE DE GESTION**

##### **7.1 Direction de l'OTHU**

La fonction de direction de l'OTHU est assurée par un directeur qui s'appuie sur un directoire.

Le directeur de l'OTHU est nommé pour une période de quatre ans, éventuellement renouvelable une fois, par les directions des organismes signataires après avis du Conseil Scientifique et du Comité de Gestion.

Le directeur de l'OTHU demeure en activité pendant toute la période couverte par son mandat.

La décision de nomination est annexée au présent avenant (Annexe C)

Le directeur élabore, en concertation avec le Conseil Scientifique et le Comité de Gestion la stratégie d'évolution de l'OTHU. Dans ce cadre :

- il propose aux directions des organismes signataires les adaptations nécessaires dans la composition de l'OTHU et l'implantation géographique des équipes fondatrices qui le composent
- il veille à l'organisation des actions de l'OTHU qu'il représente à l'extérieur ;
- il décide de l'affectation des ressources de l'OTHU et dirige les services communs.

Il recueille dans ces tâches l'avis du comité de Gestion dans les conditions précisées dans le règlement intérieur de l'OTHU.

Il élabore le règlement intérieur de l'OTHU, visé à l'article 8 de la présente convention, qu'il soumet à l'avis du Comité de Gestion.

Les modalités de nomination et de fonctionnement du directoire de l'OTHU sont définies au sein du règlement intérieur de l'observatoire.

## **7.2 Conseil Scientifique de l'OTHU**

**Article complété par le premier avenant à la convention signé en avril 2003**

Le Conseil Scientifique de l'OTHU comprend :

- un représentant du Grand Lyon et des agences de l'eau ;
- le responsable de chaque établissement, membre de l'OTHU ou son représentant ;
- au titre d'experts, six personnalités extérieures au site urbain de l'OTHU, désignées par les parties signataires en nombre majoritaire dans les domaines de compétence de l'OTHU, dont au moins une personnalité étrangère.

Le Conseil Scientifique désigne un président en son sein et parmi les personnalités extérieures.

Le Conseil Scientifique se réunit au moins une fois tous les deux ans à l'initiative du directeur de l'OTHU. Il examine les activités communes de l'OTHU et les programmes proposés. Il entend, à cet effet, un exposé du directeur de l'OTHU et des responsables de programmes scientifiques. Il étudie la stratégie d'évolution scientifique et fonctionnelle propre à l'OTHU et donne son avis sur sa mise en application.

Son avis est communiqué aux directions des organismes signataires.

Toute modification dans la composition nominative du Conseil Scientifique devra être votée par le Comité de gestion.

## **7.3 Comité de Gestion de l'OTHU**

Le Comité de Gestion est composé du directeur, d'un représentant de chacune des équipes constituantes, d'un représentant du Grand Lyon, d'un représentant des Agences de l'eau et d'un représentant du GRAIE. Il est présidé par le directeur de l'OTHU et réuni à son initiative.

Il assiste le directeur dans l'organisation des activités communes, la négociation et la répartition des ressources de l'OTHU. Il est appelé à donner son avis sur l'élaboration du règlement intérieur de l'OTHU défini à l'article 8 de la présente convention.

Les responsables des équipes associées assistent aux réunions à titre consultatif.

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT INTERIEUR**

Les modalités d'organisation interne et de fonctionnement de la fédération de recherche, notamment les conditions de restructuration de l'OTHU (modifications de la composition de l'OTHU en terme d'équipes), sont précisées par un règlement intérieur.

## **ARTICLE 9 : RAPPORT D'ACTIVITE - EVALUATION**

Le directeur rédige à l'issue de son mandat un rapport d'activité qui est adressé à chacune des parties signataires.

La stratégie de l'OTHU est évaluée indépendamment par les instances d'évaluation compétentes de chaque organisme de tutelle des équipes fondatrices selon les règles propres à celui-ci.

Un rapport d'activité intermédiaire à deux ans sera établi et adressé à chaque partie signataire afin que soit évaluée la stratégie d'évolution de l'OTHU.

## **ARTICLE 10 : VALORISATION**

### **10.1 Les contrats**

Les contrats conclus pour le compte d'une unité fondatrice de l'OTHU sont négociés, signés et gérés par l'organisme dont relève cette unité ou dans les conditions prévues par la convention constitutive de cette unité.

Les contrats conclus pour le compte de l'OTHU sont négociés, signés et gérés par l'organisme désigné à l'article 4, de la présente convention, qui, avant de les signer, les soumet pour avis aux autres parties. Ces dernières disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis ; passé ce délai, l'absence de réponse vaudra avis favorable. Copie des contrats signés sera transmise aux autres parties par l'organisme désigné qui pourra sous-traiter à une autre partie la gestion de certains contrats.

### **10.2 Les résultats**

Tout droit sur des résultats brevetables ou non, obtenus par chaque équipe fondatrice seule ou plusieurs équipes relevant d'un même organisme, reste acquis à cet organisme, lequel prend en charge les éventuelles demandes de brevets à son nom et à ses frais.

Les résultats brevetables ou non issus de travaux effectués conjointement par l'ensemble des équipes fondatrices constituant l'OTHU, seront la copropriété des parties. Les résultats brevetables ou non issus des travaux effectués conjointement par certaines des équipes de l'OTHU relevant d'organismes différents seront la copropriété des organismes concernés.

Les parties appelées à être copropriétaires en application de l'alinéa ci-dessus, détermineront d'un commun accord les résultats qu'elles entendent protéger par un brevet, les pays dans lesquels les brevets seront déposés, la répartition des frais de propriété industrielle. Si les parties ne parviennent pas à un accord, les parties favorables à la protection par brevet déposeront les demandes correspondantes à leurs seuls noms et à leurs seuls frais.

Les parties conviennent d'un commun accord de conférer à l'organisme désigné la gestion du portefeuille de propriété industrielle. L'organisme désigné déposera donc les demandes de brevets aux noms et aux frais des parties qui auront été favorables à ce mode de protection et partagera avec ces mêmes parties les frais et taxes de dépôt, d'examen, de procédure de délivrance et d'entretien de ces titres. A cet effet, l'organisme désigné adressera chaque année aux parties concernées un relevé détaillé des dépenses de propriété industrielle exposées et une facture correspondant au remboursement de la quote-part de chaque partie.

L'organisme désigné négociera les projets de licence d'exploitation et les soumettra à l'accord préalable des parties copropriétaires du résultat en cause. L'absence de réponse de l'une de ces parties dans un délai de quinze jours vaudra accord de cette partie.

L'organisme désigné répartira les redevances provenant de l'exploitation des résultats entre les parties, au prorata de leurs apports intellectuels et financiers, ces apports incluant la contribution financière des parties aux frais de propriété industrielle et aux dépenses engagées pour la valorisation du résultat correspondant.

#### **ARTICLE 11 : SECRET - PUBLICATIONS**

Chaque partie s'engage à ne publier ou ne divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre des parties dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de leur coopération scientifique et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Toute publication concernant les résultats de recherches effectuées en utilisant les données de l'OTHU fera apparaître la mention de l'OTHU et celle des organismes signataires.

#### **ARTICLE 12 : DATE D'EFFET - DUREE**

L'OTHU est créé à compter du 1er janvier 1999, pour une période de quatre ans.

Il pourra être renouvelé par voie d'avenant ou supprimé, par les directions des parties signataires, au vu de son évaluation.

La présente convention pourra être étendue à d'autres partenaires après accord entre les parties.

L'adhésion d'autres partenaires donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention ou à l'établissement d'une nouvelle convention.

Chacun des organismes pourra à tout moment, mettre fin à sa participation par dénonciation de la présente convention moyennant un préavis d'un an adressé aux autres organismes par lettre recommandée avec accusé de réception, les autres partenaires se concerteront alors pour examiner les conséquences de ce retrait, notamment en ce qui concerne les matériels propres ou communs.

De même, une concertation similaire aura lieu entre les partenaires en cas de suppression de l'OTHU.

#### **Article complété par le premier avenant à la convention signé en avril 2003**

Conformément à l'article 12 de la convention, la durée de la convention de création de la Fédération de Recherche est prolongée de quatre ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2006.

*L'article 12 est complété par le paragraphe suivant :*

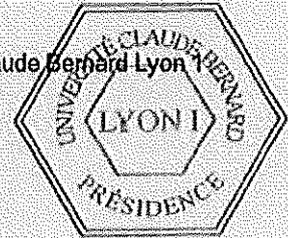
Conformément à l'article 12 de la convention, la durée de la convention de création de la Fédération d'équipes de Recherche est prolongée de quatre ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2014.

Fait à LYON, le 16 décembre 2010  
En dix exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
Alain STORCK



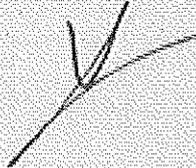
Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon  
Lionel COLLET



Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
Hugues FULCHIRON



Le Directeur de l'ENTPE  
Jean-Baptiste LE SORT



Le Directeur de l'ECL  
Patrick BOURGIN



Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon du CEMAGREF  
Yves CONFESSON



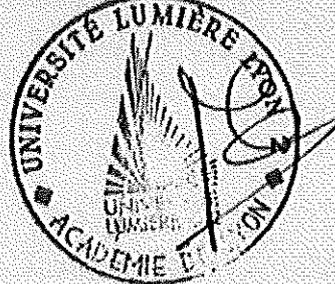
Le Directeur de la Recherche du BRGM  
Catherine TRUFFERT



Le Directeur Général de VetAgro Sup  
Stéphane MARTINOT



Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
André TIRAN



## ANNEXE B

### LOCAUX OU S'EXERCE L'ACTIVITE DE L'OTHU

Appartenance des locaux	Destination des locaux	Localisation et adresse postale
BRGM	BRGM	151 Bd Stalingrad, 69 626 Villeurbanne
Ministère de l'agriculture	CEMAGREF	3 bis quai Chauveau, 69 336 Lyon CEDEX 09
ECL	Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique	40, avenue Guy de Collonge 69 131 Ecully
ENTPE	Laboratoire des Sciences de l'Environnement	Rue Maurice Audin , 69 518 Vaulx en Velin CEDEX
INSA	Unité de Recherche Génie Civil (URGC)	Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX
INSA	Equipe Développement urbain (EDU)	Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX
INSA	Laboratoire d'Analyse Environnementale des Procédés et des Systèmes Industriels (LAEPSI)	Bât. Carnot, Avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX
UCB Lyon1	Hydrobiologie et Ecologie Souterraines Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Fluviaux	Bât Forel 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
UCB Lyon1	Coordination métallique - Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)	43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne CEDEX
UCB Lyon1	Laboratoire d'Ecologie Microbienne	Bât Mendel 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
UCB Lyon 1 et ENVL	Ecologie Microbienne	43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne  1, avenue Bourgelat 69280 Marcy l'Etoile
ULyon2	Laboratoire Rhodanien de Géographie de l'Environnement	5, avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron cedex
UJM -Lyon3	Laboratoire de climatologie, risques, environnement (LCRE)	18, rue Chevreul, 69 362 Lyon CEDEX 07

## ANNEXE C

### LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL

NOM	PRENOM	Grade ou titre	Établissement	Équipe / Laboratoire (unité)
Barraud	Sylvie	MCF	Université Lyon 1	LGCIE - équipe Emissions et transferts des polluants d'origines urbaine et industrielle
Bertrand-Krajewski	Jean-Luc	PR	INSA	
Buffière	Pierre	PR	INSA	
Cherqui	Frédéric	MCF	Université Lyon 1	
Chocat	Bernard	PR	INSA	
Desjardin-Blanc	Valérie	MCF	INSA	
Dujet	Catherine	MCF	INSA	
Germain	Patrick	PR	INSA	
Gourdon	Rémy	PR	INSA	
Le Gauffre	Pascal	MCF	INSA	
Lipeme Kouyl	Gislain	MCF	INSA	
Mehu	Jacques	PAST	INSA	
Naltchayan	Serge	TR	INSAValor	LGCIE - équipe Emissions et transferts des polluants d'origines urbaine et industrielle
Babaud	Dominique	TR	INSA	
Dumond	Nathalie	IR	INSA	
Vacherie	Stéphane	TECH	INSA	
Marmonier	Pierre	PR	Université Lyon 1 - CNRS	E3S/ LEHNA
Malard	Florian	CR	Université Lyon 1 - CNRS	E3S/ LEHNA
Mermillod-Blondin	Florian	CR	Université Lyon 1 - CNRS	E3S/ LEHNA
Hervant	Frederic	MCF	Université Lyon 1 - CNRS	E3S/ LEHNA
Martin	Dominique	AI	Université Lyon 1 - CNRS	E3S/ LEHNA
Volatier	Laurence	CR	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Angulo	Rafaël	CR	ENTPE - UMR-CNRS	CNRS LTHE détaché à l'IPE/ LEHNA - CNRS
Bedell	Jean-Philippe	CR	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Perrodin	Yves	DR	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Winiarski	Thierry	DR	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Delolme	Cécile	IDTPE- Chercheur	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Durrieu	Claude	CR	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Lassabatere	Laurent	ITPE- Chercheur	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Danjean	Marc	TECH	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS
Bastide	Thérèse	TECH	ENTPE - UMR-CNRS	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS

LGCIE

E3S /  
LEHNA

IPE / LEHNA

Cournoyer	Benoit	DR	CNRS	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement
Nazaret	Sylvie	CR	CNRS	
Richard	Yves	PR	VetAgro Sup	
Blaha	Didier	MCF	UCB Lyon 1	
Bolron	Patrick	PR	UCB Lyon 1	
Dijoux-Franca	Marie- Geneviève	PR	UCB Lyon 1	
Favre-Bonté	Sabine	MCF	UCB Lyon 1	
Rodriguez -Nava	Véronica	MCF	UCB Lyon 1	
Borges	Evelyne	T	VetAgro Sup	
Brothier	Elisabeth	IE	CNRS	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement
Couble	Andrée	IE	UCB Lyon 1	
Dabour	Nicole	IE	UCB Lyon 1	
Marjolet	Laurence	AI	VetAgro Sup	
Maurin	Françoise	T	VetAgro Sup	
Monnez	Claire	AI	CNRS	
Mounié-Robert	Delphine	AT	UCB Lyon 1	
Tilly	Bruno		VetAgro Sup	

Comby	Jacques		Université Lyon 3	UMR 5600 - Centre de recherche en géographie physique et aménagement
-------	---------	--	-------------------	--

Doppler	Delphine	MCF	UCBL Lyon1	LMFA UMR5509 / équipe Fluides Complexes et Transferts
Lance	Michel	PR	UCBL Lyon1	
Mignot	Emmanuel	MCF	INSA de Lyon	
Perkins	Richard	PR	Ecole Centrale de Lyon	
Rivière	Nicolas	PR	INSA de Lyon	

Toussaint	Jean-Yves	Pr	INSA	Ingénierie Techniques Urbanisations Sociétés (ITUS) / Environnement Ville Société (UMR 5600)
Vareilles	Sophie	MCF	INSA	

Bessueille	François	CR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Chaix	Carole	CR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Jaffrezic-Renault	Nicole	DR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Namour	Philippe	IR	Cemagref détaché à l'Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Bordes	Claire	CR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Erachid	Abdelhamide	PR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Faure	René	PR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Herbretreau	Bernard	PR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Lanteri	Pierre	PR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Léonard	Didier	PR	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Sigaud	Monique	MCF	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Farre	Carole	IE	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
Gauvit	Yves	IE	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)

LEM - BPOE

LCRE

LMFA

ITUS

LSA

Lagarde	Florence	IE	Université Lyon 1 / CNRS	Laboratoire des Sciences Analytiques (LSA)
---------	----------	----	--------------------------	--

Schmitt	Laurent	MCF	Université Lyon 2	Institut de Recherche Géographique (IRG)
Gartner	Vincent	technicien	Université Lyon 2	Institut de Recherche Géographique (IRG)

Lang	Michel	IDTPE	CEMAGREF	UR HH
Lafont	Michel	DR	CEMAGREF	UR MALY
Braud	Isabelle	DR	CEMAGREF	UR HH
Garric	Jeanne	DR	CEMAGREF	UR MALY
Coquery	Marina	DR	CEMAGREF	UR MALY
Babut	Marc	IPEF	CEMAGREF	UR MALY
Boistard	Pascal	ICPEF	CEMAGREF	UR MALY
Molle	Pascal	IR	CEMAGREF	UR MALY
Breil	Pascal	CR	CEMAGREF	UR HH
Faure	Jean-Baptiste	CR	CEMAGREF	UR HH
Datry	Thibault	CR	CEMAGREF	UR MALY
Branger	Flora	IPEF	CEMAGREF	UR HH
Paquier	André	ICPEF	CEMAGREF	UR HH
Choubert	Jean-Marc	IAE	CEMAGREF	UR MALY
Leblois	Etienne	ICPEF	CEMAGREF	UR HH
Le Coz	Jérôme	IPEF	CEMAGREF	UR HH
Poulard	Christine	IAE	CEMAGREF	UR HH
Pesce	Stéphane	CR	CEMAGREF	UR MALY
Lagouy	Mickaël	TR	CEMAGREF	UR HH
Fournier	Thierry	AI	CEMAGREF	UR HH
Motte	Bernard	TR	CEMAGREF	UR MALY
Thollet	Fabien	AI	CEMAGREF	UR HH
Dramais	Guillaume	AI	CEMAGREF	UR HH
Volat	Bernadette	AI	CEMAGREF	UR MALY
Gahou	Josiane	AI	CEMAGREF	UR MALY
Gorini	Dominique	AI	CEMAGREF/ONEMA	UR MALY
Sanejouand	Hélène	AI	CEMAGREF	UR MALY
Rosy	Christophe	TR	CEMAGREF	UR MALY
Dherret	Lyslane	AI	CEMAGREF	UR MALY
Coudret	Jérôme	TR	CEMAGREF	UR MALY
Grisot	Ghislaine	AI	CEMAGREF	UR MALY

Siméon	Yves	DR	BRGM	BRGM SGR/RHA
Le Bel	Laurent	DR	BRGM	BRGM
Thierry	Pierre	Ingénieur	BRGM	BRGM Service RSC
Negrel	Phillippe	Ingénieur	BRGM	BRGM Service EAU
Roy	Stéphane	Ingénieur	BRGM	BRGM Service EPI
Levillon	François	Technicien	BRGM	BRGM SGR/RHA
Brenot	Agnès	Ingénieur	BRGM	BRGM SGR/RHA
Orofino	Stéphane	Ingénieur	BRGM	BRGM SGR/RHA
Clozel	Blandine	Ingénieur	BRGM	BRGM SGR/RHA
Chartier	Romain	Ingénieur	BRGM	BRGM SGR/RHA

IRGE

Cemagref

BRGM

## Annexe D

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Le Cemagref

L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (UJM)

Vu la convention portant création de la fédération de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que Madame Sylvie BARRAUD est nommée Directeur de la fédération d'équipes de recherche OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2014.

Fait à LYON, le 16 décembre 2010

En dix exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
Alain STORCK



Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon  
Lionel COLLET



Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
Hugues FULCHIRON



Le Directeur de l'ENTPE  
Jean-Baptiste LESORT



Le Directeur de l'ECL  
Patrick BOURGIN



Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon du CEMAGREF  
Yves CONFESSON



Le Directeur de la Recherche du BRGM  
Catharina TRUFFERT



Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
Arché TIRAN



Le Directeur Général de VetAgro Sup  
Stéphano MARTINOT





**ANNEXE 2****LOCAUX OÙ S'EXERCE L'ACTIVITE DE L'OTHU**

Appartenance des locaux	Destination des locaux	Localisation et adresse postale
BRGM	BRGM	151 Bd Stalingrad, 69 626 Villeurbanne
IRSTEA	IRSTEA	Centre de Lyon – Villeurbanne 5 rue de la Doua - CS70077 69626 VILLEURBANNE Cedex
ECL	Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique	40, avenue Guy de Collonge 69 131 Ecully
ENTPE	Équipe IPE (Impact des Polluants sur les Écosystèmes) - LEHNA	Rue Maurice Audin , 69 518 Vaulx en Velin CEDEX
INSA	Laboratoire de Génie Civil et d'Ingénierie de l'Environnement (LGCIE) DEEP  INSA	Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX et Bât. Carnot, Avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX et Bât. Jacquard, avenue J. Capelle, 69 621 Villeurbanne CEDEX
INSA	Équipe EVS -INSA	Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX
UCB Lyon1	Équipe E3S : Écologie, Évolution, Écosystèmes Souterrains - LEHNA	Bât Forel 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
UCB Lyon1	Équipe Surface, (bio)Interface, Micro/nano-Systèmes : SIMS Équipe TRACES Institut des Sciences Analytiques (ISA)	5 Rue de la Doua 69100 Villeurbanne
UCB Lyon1	Équipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement (BPOE)- UMR d'Écologie Microbienne (LEM)	Bât Mendel, Dubois & Nétien 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
VetAgro Sup	Équipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement (BPOE) - UMR d'Écologie Microbienne (LEM)	1, avenue Bourgelat 69280 Marcy l'Etoile
UL Lyon2	Institut de Recherche en Géographie (IRG-EVS)	5, avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron CEDEX
ULyon3	Centre de Recherche en Géographie et Aménagement (CRGA)	18, rue Chevreul, 69 362 Lyon CEDEX 07

**ANNEXE 3****LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL  
2014**

NOM	PRENOM	Grade ou titre	Etablissement	Lab. / Equipe
Barraud	Sylvie	PR	INSA	LGCIE - DEEP
Bertrand-Krajewski	Jean-Luc	PR	INSA	
Buffière	Pierre	PR	INSA	
Cherqui	Frédéric	MCF	Université Lyon 1	
Desjardin-Blanc	Valérie	MCF	INSA	
Gourdon	Rémy	PR	INSA	
Le Gauffre	Pascal	MCF	INSA	
Lipeme Kouyi	Gislain	MCF	INSA	
Aubin	Jean-baptiste	MCF	INSA	
Castebrunet	Hélène	MCF	INSA	
Chatain	Vincent	MCF	INSA	
Gautier	Mathieu	MCF	INSA	
Blanc-Biscarat	Denise	MCF	INSA	
Dumond	Nathalie	IR	INSA	
Vacherie	Stéphane	IE	INSA	
Naltchayan	Serge	TECH	INSA	
Babaud	Dominique	TECH	INSA	
Sun	Siao	Post-Doctorante	INSA	
Becouze	Céline	Post Doc	INSA	
Sandoval	Santiago	Doctorant	INSA	
Marmonier	Pierre	PR	Université Lyon 1 - CNRS	LEHNA - Equipe E3S
Malard	Florian	CR	Université Lyon 1 - CNRS	
Mermillod-Blondin	Florian	CR	Université Lyon 1 - CNRS	
Hervant	Frederic	MCF	Université Lyon 1 - CNRS	
Martin	Dominique	Assistante ingénieur	Université Lyon 1 - CNRS	
Vienney	Antonin	Technicien	Université Lyon 1 - CNRS	
Volatier	Laurence	CR	ENTPE - UMR-CNRS	LEHNA - Equipe IPE
Bedell	Jean-philippe	CR1	ENTPE - UMR-CNRS	
Perrodin	Yves	DR	ENTPE - UMR-CNRS	
Winiarski	Thierry	DR	ENTPE - UMR-CNRS	
Delolme	Cécile	ITPE-Docteur	ENTPE - UMR-CNRS	
Durrieu	Claude	CR	ENTPE - UMR-CNRS	
Angulo	Rafaël	CR1	ENTPE - UMR-CNRS	
DanJean	Marc	TECH	ENTPE - UMR-CNRS	
lassabatere	Laurent	ITPE-Docteur	ENTPE - UMR-CNRS	
Bastide	Thérèse	TECH	ENTPE - UMR-CNRS	
Cournoyer	Benoit	DR	CNRS	LEM - équipe BPOE
Freney	Jean	PUPH	UCB Lyon 1	
Doléans-Jordheim	Anne	MCPH	UCB Lyon 1	
Blaha	Didier	MCF	UCB Lyon 1	
Bolron	Patrick	PR	UCB Lyon 1	

4<sup>ème</sup> Avenant à la convention de création de la Fédération d'équipes de recherche OTHU – 2015-2018

Sergentet	Delphine	MCF	VetAgro Sup	
Loukiadis	Estelle	Inspecteur Vet	VetAgro Sup	
Neto	Manuelle	IR - CDD	UCB Lyon 1	
Rodriguez -Nava	Véronica	MCF	UCB Lyon 1	
Tilly	Bruno	T	VetAgro Sup	
Borges	Evelyne	T	VetAgro Sup	
Commun	Carine	T	UCB Lyon 1	
Bouvier-Crozier	Marion	IE	VetAgro Sup	
Ganet	Sarah	IE	VetAgro Sup	
Mazuy-Cruchaudet	Christine	IE	VetAgro Sup	
Ribun	Sébastien	IE - CDD	UCB Lyon 1	
Martí	Romain	IR - CDD	UCB Lyon 1	
Gleyzal	Audrey	IE	VetAgro Sup	
Marjolet	Laurence	AI	VetAgro Sup	
Maurin	Françoise	T	VetAgro Sup	
Monnez	Claire	AI	CNRS	
Bergeron	Emmanuelle	IE	UCB Lyon 1	
Zoropogui	Anthony	Doctorant	UCB Lyon 1	
Petit	Stéphanie	Doctorant	UCB Lyon 1	
Boukerb	Amine	Doctorant	UCB Lyon 1	
Claire	Bernardin	Doctorant	UCB Lyon 1	
Voisin	Jeremy	Doctorant	UCB Lyon 1	
Comby	Jacques	Pr	Université Lyon 3	EVS - CRGA
Renard	Florent	MCF	Université Lyon 3	
Toussaint	Jean-Yves	Pr	INSA	EVS - INSA
Vareilles	Sophie	MCF	INSA	
Patouillard	Céline	Doctorant	INSA	
Ah-leung	Sebastien	Doctorant	INSA	
Baati	Selma	Doctorant	INSA	
Navratil	Oldrich	MCF	Université Lyon 2	EVS -IRG
Perret	Franck	ITA	Université Lyon 2	
Kermadi	Saida	MCF	Université Lyon 2	
Gartner	vincent	ITA	Université Lyon 2	
Doppler	Delphine	MCF	UCBL Lyon1	LMFA
Mignot	Emmanuel	MCF	INSA de Lyon	
Perkins	Richard	PR	Ecole Centrale de Lyon	
Rivière	Nicolas	PR	INSA de Lyon	
Salizzoni	Pietro	MCF	Ecole Centrale de Lyon	
Jaffrezic-Renault	Nicole	DR émérite	Université Lyon 1 / CNRS	ISA UMR 5280
Namour	Philippe	EI	IRSTEA mis à disposition Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Herbreteau	Bernard	PR	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Sigaud	Monique	MCF	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Farre	Carole	IE	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Daniele	Gaëlle	IR	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Wiest	Laure	IR	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Baudot	Robert	IE	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	

4<sup>ème</sup> Avenant à la convention de création de la Fédération d'équipes de recherche OTHU – 2015-2018

Vulliet	Emmanuelle	CR	Université Lyon 1 / CNRS / ENS-Lyon	IRSTEA - HHLY et MALY	
Lafay	Florent	AI	Université Lyon 1 / CNRS / ENS-Lyon		
Lagarde	Florence	CR	Université Lyon 1 / CNRS / ENS-Lyon		
Braïek	Mohamed	Post-Doctorant	Université Lyon 1 / CNRS / ENS-Lyon		
Lang	Michel	IDTPE	IRSTEA		
Braud	Isabelle	DR	IRSTEA		
Garric	Jeanne	DR	IRSTEA		
Coquery	Marina	DR	IRSTEA		
Babut	Marc	IPEF	IRSTEA		
Boïstard	Pascal	ICPEF	IRSTEA		
Molle	Pascal	IR	IRSTEA		
Breil	Pascal	CR	IRSTEA		
Faure	Jean-Baptiste	CR	IRSTEA		
Datry	Thibault	CR	IRSTEA		
Branger	Flora	IPEF	IRSTEA		
Paquier	André	ICPEF	IRSTEA		
Choubert	Jean-Marc	IAE	IRSTEA		
Leblois	Etienne	ICPEF	IRSTEA		
Gouttevin	Isabelle	IPEF	IRSTEA		
Le Coz	Jérôme	IPEF	IRSTEA		
Poulard	Christine	IAE	IRSTEA		
Lagouy	Mickaël	AI	IRSTEA		
Motte	Bernard	TR	IRSTEA		
Thollet	Fabien	AI	IRSTEA		
Dramais	Guillaume	IE	IRSTEA		
Fournier	Thierry	AI	IRSTEA		
Le Bescond	Chloé	AI	IRSTEA		
Buffet	Alexis	Apprenti	IRSTEA		
Volat	Bernardette	IE	IRSTEA		
Gahou	Josiane	AI	IRSTEA		
Fuamba	Musandji	Chercheur accueilli	IRSTEA		
Horner	Ivan	Ingénieur	IRSTEA		
Lagadec	Lily-Rose	Doctorant	SNCF / IRSTEA		
Cheng	Sheng	Doctorant	IRSTEA		
Siméon	Yves	DR	BRGM		BRGM
Le Bel	Laurent	DR	BRGM		
Togola	Anne	Ingénieur	BRGM		
Negret	Philippe	Ingénieur	BRGM		
Levillon	François	Technicien	BRGM		
Brenot	Agnès	Ingénieur	BRGM		
Orofino	Stéphane	Ingénieur	BRGM		
Saint-Martin	Michel	Ingénieur	BRGM		
Casanova	Joel	Ingénieur	BRGM		
Blanc	Philippe	Ingénieur	BRGM		
Conil	Pierre	Ingénieur	BRGM		
Clozel	Blandine	Ingénieur	BRGM		
Merly	Corinne	Ingénieur	BRGM		

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommé Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le .....  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université Lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommée Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
Eric MAURINCOMME



Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
François-Noël GILLY

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
Jacques COMBY

Le Directeur de l'ENTPE  
Jean-Baptiste LESORT

Le Directeur de l'ECL  
Frank DEBOUCK

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
Pascal BOISTARD

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
Catherine TRUFFERT

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
Jean-Luc MAYAUD

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
Stéphane MARTINOT

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université Lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que

**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommé Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.

En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*



Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY* 20 NOV. 2014

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommée Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.

En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESO*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*



## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommée Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommé Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCHE*



Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université Lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommée Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université Lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommée Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEAM  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*



## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommée Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*



UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
ACADEMIE DE LYON

## ANNEXE 4

### DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et  
Minières (BRGM)  
L'IRSTEA  
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)  
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat  
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de  
Lyon (INSA)  
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)  
L'Université Lumière Lyon 2 (ULyon2)  
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)  
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

#### ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que  
**Monsieur Gislain LIPEME KOUYI** est nommée Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.  
En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA de Lyon  
*Eric MAURINCOMME*

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
*François-Noël GILLY*

Le Président de l'Université  
Jean Moulin Lyon 3  
*Jacques COMBY*

Le Directeur de l'ENTPE  
*Jean-Baptiste LESORT*

Le Directeur de l'ECL  
*Frank DEBOUCK*

Le Directeur Régional,  
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA  
*Pascal BOISTARD*

Le Directeur de la Recherche du BRGM  
*Catherine TRUFFERT*

Le Président de l'Université Lumière Lyon 2  
*Jean-Luc MAYAUD*

Le Directeur Général de VetAgro Sup  
*Stéphane MARTINOT*

**Le Directeur Général  
Stéphane MARTINOT**